

Déclaration relative à l'esclavage moderne

Mai 2025

Table des matières

Introduction	2
À propos de McKinsey.....	2
Chaine d'approvisionnement / Fournisseurs	2
Notre engagement envers les droits de la personne.....	3
Processus de vérification préalable	4
Risques de pratiques d'esclavage moderne dans nos propres activités et dans notre chaine d'approvisionnement	6
Application de correctifs	7
Formation	7
Signalement	8
Évaluation de l'efficacité	8
Étapes en continu.....	8
Consultation en vue d'une déclaration commune	9
Approbations et Attestations.....	10

Introduction

La présente Déclaration commune sur l'esclavage moderne (la « Déclaration ») s'inscrit dans le cadre de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2023), de la *UK Modern Slavery Act* (2015) et de la *Australia Modern Slavery Act 2018 (Cth)*. Cette déclaration est produite au nom des entités déclarantes concernées¹ visées par les lois respectives.

La présente Déclaration couvre la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (la « période de référence ») et décrit nos pratiques et notre approche visant à déterminer, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et la traite de personnes, ainsi que le travail des enfants (l'*« esclavage moderne »*) dans les activités de notre firme et dans notre chaîne d'approvisionnement.

Dans la présente Déclaration, les termes « McKinsey », « nous », « nos » et « notre » font référence aux entités déclarantes concernées de McKinsey & Company, sauf indication contraire dictée par le contexte.

À propos de McKinsey

McKinsey est une firme mondiale de services-conseils en gestion qui dessert les institutions des secteurs privé, public et social. Nous effectuons entre autres de la recherche inductive fondée sur des données probantes, de la résolution de problèmes ancrée dans les faits, de la collecte de données, ainsi que des analyses économiques. Nous offrons une expertise fonctionnelle et sectorielle approfondie, doublée d'une vaste couverture géographique.

McKinsey a des bureaux dans 67 pays et offre ses services sous la forme d'un partenariat mondial unifié incarnant pleinement ses valeurs et ses normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité. Au 31 décembre 2024, McKinsey Canada exerçait ses activités à partir de quatre bureaux situés à Calgary, Montréal, Toronto et Vancouver. McKinsey Australia avait cinq centres de services situés à Sydney, Melbourne, Perth, Brisbane et Canberra, et McKinsey UK était basé à Londres.

Chaine d'approvisionnement / Fournisseurs

Nous nous efforçons de créer des ententes et de nous approvisionner auprès de fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre engagement envers une conduite responsable. Nous exigeons de ceux-ci qu'ils se conforment aux lois applicables en matière de lutte contre l'esclavage, de travail forcé et de traite de personnes, et nous nous attendons d'eux qu'ils mettent en place des pratiques assurant le respect de ces lois.

¹ Noms des entités déclarantes en annexe, aux pages 12 à 14. Les entités faisant partie du groupe de sociétés de McKinsey & Company, Inc. ne sont pas toutes soumises aux lois mentionnées dans le présent document.

À titre de firme de services professionnels, notre chaîne d'approvisionnement est principalement composée de services fournis par des tiers. Au cours de la période de référence, nous avons retenu les services d'une gamme de fournisseurs principalement basés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Inde. La majeure partie de nos dépenses fournisseurs se retrouve dans les catégories suivantes :

- Services professionnels
- Voyage
- Événements
- Immobilier
- Technologie
- Recherche et données, et
- Installations

Notre engagement envers les droits de la personne

Nous sommes une firme animée par des valeurs et nous aspirons à respecter les normes professionnelles, juridiques et éthiques les plus élevées en matière de droits de la personne. À titre d'entreprise participante au Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient la protection des droits de la personne internationalement reconnus, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire et l'abolition du travail des enfants. Nous adhérons aux principes énoncés dans le Pacte, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Notre engagement envers ces principes se reflète dans notre gouvernance, nos politiques et nos pratiques afin que les droits des personnes soient respectés dans nos propres activités comme au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration, notre Conseil des actionnaires fournit une orientation stratégique globale et supervise nos politiques, programmes et déclarations liés à la durabilité, à la croissance inclusive et aux pratiques responsables, y compris la gestion du risque, les questions d'éthique et le respect des droits de la personne.

Un groupe d'expert·e·s issu·e·s de divers domaines, comprenant des représentant·e·s des équipes Éthique et conformité, Risque, Responsabilité sociale mondiale, Affaires juridiques, Ressources humaines et Approvisionnement, offre son soutien à la firme sur les questions liées aux droits de la personne.

Notre directeur mondial, Éthique et conformité, assume également le rôle de directeur des droits de la personne et supervise la gestion des risques liés à ce volet dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Politiques et Code de conduite

Nos politiques internes reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales, ainsi qu'à instaurer et appliquer des

systèmes efficaces visant à prévenir l'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

Notre Code de conduite (« Notre Code ») définit un ensemble d'attentes concernant le comportement de tous les membres de la firme et de toutes les autres personnes qui travaillent en notre nom. Notre Code traite également des questions liées à l'esclavage moderne et décrit nos mécanismes de grief à cet égard.

Notre politique en matière de droits de la personne² souligne notre engagement de longue date en faveur des droits de la personne et notre engagement à ne pas contribuer, participer ou permettre le recours au travail des enfants, au travail forcé ou à l'exploitation, ni à des conditions abusives ou de travail forcé, et à ne pas aider nos clients à le faire de quelque manière que ce soit.

Notre politique mondiale en matière d'approvisionnement durable et d'achat responsable décrit notre ambition d'avoir un impact social et environnemental positif lorsque nous sélectionnons, achetons, utilisons et éliminons des produits et services, de même que la façon dont nous travaillons avec nos fournisseurs pour renforcer l'impact social et environnemental des biens et services qu'ils offrent. Nous nous efforçons de collaborer avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre engagement envers une conduite responsable et nous leur demandons d'adhérer à notre Code de conduite des fournisseurs³ (« Code de conduite des fournisseurs »). Disponible en treize langues et intégré dans notre modèle de contrat standard, ce Code énonce nos attentes envers les fournisseurs en ce qui a trait au respect de nos normes et valeurs, y compris l'interdiction de recourir à l'esclavage moderne ou au travail des enfants à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement.

Processus de vérification préalable

McKinsey met tout en œuvre pour éviter que l'esclavage moderne ne soit utilisé dans le cadre de ses propres activités ou au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Nous disposons d'un processus de vérification préalable qui permet de repérer, évaluer et gérer de tels risques. Nous reconnaissons que ce processus doit être amélioré de façon continue, et nous le revoyons et le raffinons de façon périodique.

Dans nos propres activités

Par l'entremise de sa Politique de respect des droits de la personne, McKinsey s'engage à se conformer à toutes les lois régissant l'âge minimum d'admission à l'emploi pour chacun des rôles, y compris toute loi relative à l'emploi, à la formation et aux stages professionnels de jeunes travailleurs et étudiants, et à strictement interdire le recours au travail forcé et aux conditions de travail abusives, conformément à la définition de « travail forcé » de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui est décrit comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la

² Se rapporter à notre [Déclaration relative aux droits de la personne](#), qui est une version publique de notre Politique en matière de droits de la personne

³ Certaines exceptions s'appliquent

menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».

À titre de fournisseur de nos clients, nous participons à une évaluation de la durabilité menée par une tierce partie indépendante afin d'évaluer les processus et pratiques internes de notre firme. Cette évaluation nécessite une vérification documentaire des politiques, des pratiques et des déclarations de nos performances en matière d'environnement, de travail équitable, de droits de la personne, d'éthique commerciale et d'approvisionnement durable. L'organisation tierce examine nos documents et cadres de travail et les compare aux normes internationalement reconnues, y compris celles se rapportant aux droits de la personne.

Dans notre chaîne d'approvisionnement

Notre processus de vérification préalable des fournisseurs s'inscrit dans une approche basée sur les risques en vue de cerner, prévenir, atténuer, rendre compte et, le cas échéant, soutenir la correction, dans notre chaîne d'approvisionnement, de tout impact négatif sur les droits des personnes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux se rapportant à l'esclavage moderne.

Les modèles standard de demande de propositions (RFP) utilisés par notre équipe d'approvisionnement dans le cadre du processus de vérification préalable des fournisseurs au cours de la période de référence comprennent des questions visant à sélectionner les fournisseurs potentiels en fonction de leurs pratiques et politiques. Ces questions portent notamment sur des thèmes se rapportant aux droits de la personne, y compris l'évaluation des politiques et procédures des fournisseurs en matière de protection et de promotion des droits de la personne et d'interdiction du recours à l'esclavage moderne.

Les nouveaux fournisseurs passent par un processus d'intégration et de sélection axé sur les risques permettant de confirmer qu'ils respectent nos normes et les lois en vigueur⁴. Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs qui présentent un risque potentiellement accru en matière de droits de la personne, selon des considérations telles que le niveau de dépenses, le risque de pays et le risque de catégorie, doivent répondre à des questions supplémentaires. Pendant le processus d'intégration, les fournisseurs sont priés d'accepter de se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs⁵ ou d'attester de l'existence d'un système comparable dans leur propre organisation. Notre Code de conduite des fournisseurs exige que ces derniers respectent les exigences juridiques applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de traite de personnes de même que les lois sur le travail des enfants, et qu'ils mettent en place des pratiques assurant le respect de ces lois et exigences. Le Code de conduite des fournisseurs fait partie intégrante de notre modèle de contrat type. Une fois qu'un fournisseur est intégré à nos opérations, nous effectuons des contrôles à des intervalles déterminés par son profil de risque afin d'évaluer tout changement dans sa situation.

⁴ Certaines exceptions s'appliquent (par exemple, les fournisseurs pour lesquels un processus alternatif de vérification par un tiers est utilisé)

⁵ Certaines exceptions s'appliquent

En outre, nous tirons parti d'un outil d'analyse du risque doté d'un filtre spécifique pour la détection du risque d'esclavage moderne et d'une plateforme d'évaluation fondée sur des preuves, lequel est fourni par une tierce partie indépendante, afin de compléter notre processus global de vérification préalable des fournisseurs. Ces outils vérifient les données relatives à l'environnement, aux droits de la personne, à l'éthique commerciale et à l'approvisionnement durable. Les évaluations réalisées par l'entremise de cette plateforme requièrent une vérification documentaire des politiques, pratiques et déclarations de performance des fournisseurs en matière d'environnement, de travail équitable, de droits de la personne, d'éthique commerciale et d'approvisionnement durable. La tierce partie indépendante examine ces documents en les comparant aux normes et cadres de travail reconnus à l'échelle mondiale, y compris ceux se rapportant aux droits de la personne. Selon les résultats obtenus, nous pouvons demander que des mesures correctives soient apportées, soit par l'entremise de la plateforme ou par des entretiens directs avec les fournisseurs afin de traiter des points à améliorer et d'en effectuer le suivi. Durant la période de référence, nous avons augmenté le nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation complète à l'aide de la plateforme. À ce stade-ci, les pratiques décrites dans le présent document s'appliquent principalement à notre premier niveau de fournisseurs. Bien que nous ayons un contrôle limité sur notre deuxième niveau de fournisseurs (ou au-delà), les évaluations fondées sur des preuves (que nous avons décrites plus haut) exigent la documentation des politiques et pratiques de nos fournisseurs de premier niveau vis-à-vis de leurs propres fournisseurs (nos fournisseurs de deuxième niveau).

Risques de pratiques d'esclavage moderne dans nos propres activités et dans notre chaîne d'approvisionnement

Étant donné que McKinsey est une firme de services professionnels, nous considérons, à la suite de l'évaluation de nos opérations, que le risque d'esclavage moderne lié à nos activités commerciales est faible. Dans l'éventualité où un risque important serait constaté, nous disposons des processus nécessaires pour repérer, surveiller et résoudre les problèmes de manière appropriée.

Il existe un risque que les accords conclus avec nos fournisseurs puissent exposer McKinsey à certains actes d'esclavage moderne posés par d'autres parties. Toutefois, nos fournisseurs sont informés de notre politique de tolérance zéro à travers nos politiques et nos codes de conduite.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que le risque global est faible, pour les raisons suivantes :

- La nature des biens et services que nous nous procurons, lesquels sont essentiellement composés de services provenant pour la plupart de professionnels qualifiés.
- Les zones géographiques où nous nous approvisionnons, principalement les marchés développés.

- Nos pratiques d'approvisionnement, lesquelles comprennent l'acceptation de conditions équitables et le respect des délais de paiement.
- Notre processus de vérification préalable des fournisseurs, qui comprend des évaluations du risque visant spécifiquement l'esclavage moderne et les résultats de notre analyse complémentaire des risques en cette matière, indique que la majorité de nos fournisseurs standard présentent un faible risque en matière de droits de la personne au sens large.

Application de correctifs

McKinsey n'a constaté aucun cas d'esclavage moderne dans ses propres activités ni dans celles de sa chaîne d'approvisionnement; par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise.

McKinsey n'a repéré aucun cas de perte de revenus dans ses propres activités ni dans celles de sa chaîne d'approvisionnement en raison des mesures prises pour gérer le risque d'esclavage moderne, et aucune mesure n'a donc été nécessaire pour remédier à de telles pertes.

Formation

Nous continuons de maintenir et d'appliquer Notre Code et nos politiques relatives aux droits de la personne. Il incombe à tous les membres de la firme de créer et de maintenir une culture d'intégrité. Nous soutenons ces derniers par le biais de formations et d'efforts de communication afin de maintenir leur engagement envers l'éthique, l'intégrité et la conformité.

Tous les membres actifs de McKinsey sont tenus de participer chaque année à une formation sur les risques et de certifier qu'ils respectent les politiques de la firme, y compris celle se rapportant aux droits de la personne. Certains des sujets abordés dans la formation obligatoire annuelle comprennent les droits de la personne, la lutte contre le harcèlement, la conduite professionnelle, l'anticorruption, les conflits d'intérêts, la sécurité de l'information et la protection de l'environnement. À leur arrivée à la firme, tous les nouveaux collègues doivent suivre une formation obligatoire afin de se familiariser avec Notre Code et nos politiques, et participer à une séance d'intégration, virtuelle ou en personne, au cours de laquelle ils se familiarisent avec les valeurs de McKinsey et ce que l'on attend d'eux. Nos travailleurs externes sont également tenus d'adhérer à nos normes et politiques et de suivre les formations requises.

En outre, McKinsey fournit une formation à tous les membres de l'équipe responsable de l'approvisionnement, laquelle comprend des informations sur les principes fondamentaux d'approvisionnement durable et précise les obligations énoncées dans notre Politique d'approvisionnement durable et d'achat responsable. Les membres de nos équipes d'approvisionnement et de catégories reçoivent de plus des formations périodiques sur nos outils supplémentaires d'analyse des risques liés aux tiers et d'évaluation fondée sur des preuves, lesquels sont utilisés spécifiquement en considération des risques spécifiques liés à l'esclavage moderne.

Signalement

Tous les membres de la firme ont le devoir de s'exprimer et de signaler toute activité susceptible d'enfreindre Notre Code, les politiques et normes de notre firme ou les lois sans crainte de représailles. Notre devoir d'intervenir va au-delà de notre obligation de « promouvoir le dissensitement constructif », il s'agit d'une obligation de signaler. En plus de canaux internes clairement définis, la ligne d'assistance [Got a Concern?](#) de McKinsey offre aux collègues la possibilité de partager leurs préoccupations par téléphone ou en ligne de manière confidentielle et anonyme, là où la loi le permet. Les parties externes, en particulier nos fournisseurs et les personnes qui travaillent avec eux, peuvent également signaler toute préoccupation relative aux droits de la personne. Nous examinons tous les signalements et veillons à ce que des enquêtes soient menées conformément aux lois applicables. Nous ne tolérons pas les représailles pour avoir soulevé ou signalé un problème en toute bonne foi ni pour avoir participé à un examen ou une enquête. Tout·e collègue qui se livrerait à des mesures de représailles s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.

Évaluation de l'efficacité

McKinsey s'engage à constamment améliorer ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Nous avons mis en place une pratique de gouvernance des politiques afin de revoir et de reconduire nos politiques annuellement. Nous évaluons également l'efficacité de nos processus au moyen d'évaluations, d'examens et d'audits ciblés. Nous utilisons de plus des plateformes de tiers afin de comparer nos politiques et procédures aux meilleures pratiques existantes (tel que discuté précédemment).

Afin d'évaluer l'efficacité des processus que nous avons mis en place pour éviter que l'esclavage moderne ne soit utilisé dans le cadre de nos activités ou au sein de notre chaîne d'approvisionnement, nous examinons nos pratiques, les résultats obtenus lors des évaluations réalisées par des tiers, le taux de réussite de nos formations, nos mesures correctives, le nombre de cas vérifiés d'esclavage moderne, ainsi que le nombre et le type de plaintes reçues par l'entremise de la ligne [Got a Concern?](#) et nos autres mécanismes internes de signalement.

Au cours des prochaines périodes de déclaration, nous espérons continuer à revoir et améliorer ces mesures et à développer d'autres indicateurs et processus pour évaluer l'efficacité de nos actions, conformément à notre objectif d'amélioration continue.

Étapes en continu

McKinsey ne tolère aucune forme d'esclavage moderne et s'attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes. Depuis notre dernière déclaration, nous avons :

- Réalisé un examen visant à fournir de l'information sur l'amélioration continue de nos programmes, formations et activités de sensibilisation en matière de droits de la personne.
- Réalisé une analyse dans le but de cartographier notre chaîne de valeur dans le cadre de notre double évaluation de l'importance relative.
- Réalisé une analyse annuelle complémentaire des risques spécifiquement liés à l'esclavage moderne auprès de nos fournisseurs. Les résultats de cette analyse confirment notre conviction que notre risque lié à l'esclavage moderne est faible.
- Tenu un sommet avec nos fournisseurs au cours duquel nous avons partagé notre Code de conduite des fournisseurs et nos attentes en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne l'esclavage moderne.
- Formé tous les collègues qualifiés de notre équipe de l'approvisionnement à notre Politique d'approvisionnement durable et responsable, laquelle énonce nos attentes et exigences en matière de droits de la personne.
- Poursuivi la mise en œuvre d'un outil supplémentaire d'analyse des risques spécifiques aux droits de la personne et invité davantage de fournisseurs à compléter l'évaluation des fournisseurs tiers fondée sur des preuves (tel que décrit précédemment).
- Continué, l'examen de toutes nos politiques et normes, sur une base annuelle ou plus fréquemment, tel que requis, afin de nous assurer de leur exactitude et de leur pertinence.
- Assuré le maintien de notre ligne *Got a Concern?* (notre service mondial d'assistance éthique) pour toutes les parties externes, y compris nos fournisseurs.

Consultation en vue d'une déclaration commune

Les entités de McKinsey fonctionnent selon un système centralisé d'approvisionnement et de ressources humaines afin de minimiser et d'éviter les risques d'esclavage moderne, tant par le biais de nos fournisseurs que dans le cadre de nos propres activités. Les mêmes politiques, pratiques et procédures en matière de responsabilité d'entreprise, d'éthique et de conformité, y compris celles évoquées dans la présente Déclaration, s'appliquent à toutes les entités de notre groupe, y compris les entités déclarantes (tel qu'indiqué dans ce qui suit).



Approbations et Attestations

La présente Déclaration concerne le rapport de McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada, conformément à l'alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier en ce qui a trait à l'article 11, je soussigné certifie, en ma qualité d'administrateur, avoir examiné les renseignements contenus dans la présente Déclaration au nom du conseil d'administration de l'entité mentionnée sous ma signature. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans la présente Déclaration sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi pour l'exercice financier indiqué ci-dessus, et que je suis autorisé à engager l'entité apparaissant sous ma signature.

DocuSigned by:

3B83A06D6F42460...

Richard Luft
Administrateur
McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada

La présente Déclaration est faite conformément à l'article 54(1) de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (*Modern Slavery Act 2015*) et constitue notre rapport sur l'esclavage et la traite des personnes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024. Cette déclaration s'applique à McKinsey & Company, Inc. United Kingdom et sa filiale QuantumBlack Visual Analytics Limited. Aux seules fins de conformité avec ladite loi, la présente Déclaration a été approuvée par les administrateurs de McKinsey & Company, Inc. United Kingdom au nom de McKinsey & Company, Inc. United Kingdom, et par les administrateurs de QuantumBlack Visual Analytics Limited, au nom de QuantumBlack Visual Analytics Limited.

Signed by:

0D8C8AA8E18344B...

Jonathan Deakin
Administrateur
McKinsey & Company, Inc. United Kingdom

Signed by:

BD6DA7C32F8343F...
Administrateur
QuantumBlack Visual Analytics Limited

La présente Déclaration constitue le rapport de McKinsey Pacific Rim, Inc., entité tenue de publier une déclaration conformément à la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne (*Australia Modern Slavery Act 2018*) (Cth). Cette Déclaration couvre l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024 et a été approuvée par le comité exécutif du conseil d'administration de l'entité mentionnée ci-dessus et signée par son représentant dûment autorisé.

DocuSigned by:

E7D12F5897BC431...

Wesley Walden
Président
McKinsey Pacific Rim, Inc.

Annexe A : Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada, une société constituée en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse (désignée sous le nom de « McKinsey Canada » aux fins de la présente Déclaration) est tenue de préparer une déclaration en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

McKinsey Canada est une filiale indirecte et en propriété exclusive de McKinsey & Company, Inc., qui, avec ses autres filiales, exerce ses activités en tant que firme mondiale.

McKinsey Canada n'est pas tenue de faire de déclaration en vertu de la législation sur la prévention de l'esclavage moderne dans d'autres juridictions.

Critères obligatoires	Numéro de page
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement	2
Politiques et processus de vérification préalable en lien avec le travail forcé et le travail des enfants	3-5
Parties des activités et des chaînes d'approvisionnement présentant un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque	4-5
Mesures prises pour remédier à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants	6
Mesures prises pour compenser toute perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant d'actions visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement	6
Formation dispensée aux collègues sur le travail forcé et le travail des enfants	7
Évaluation de l'efficacité à assurer le non-recours au travail forcé et au travail des enfants dans les activités propres et les chaînes d'approvisionnement	7-8

Annexe B : Loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act)

Les entités de McKinsey ci-dessous (collectivement désignées sous le nom de « McKinsey UK » aux fins de la présente Déclaration) sont tenues de préparer une déclaration en vertu de la loi britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Act*).

- McKinsey & Company, Inc. United Kingdom
- QuantumBlack Visual Analytics Limited

Critères obligatoires	Numéro de page
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement	2
Politiques relatives à l'esclavage et à la traite de personnes	3-5
Processus de vérification préalable en lien avec l'esclavage et la traite de personnes dans les activités et au sein de la chaîne d'approvisionnement	4-5
Parties des activités et des chaînes d'approvisionnement présentant un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque	4-6
Efficacité des mesures visant à assurer l'absence d'esclavage et de traite de personne dans les activités ou les chaînes d'approvisionnement, mesurée à l'aide d'indicateurs de performance jugés appropriés	8
Formation et renforcement des habiletés accessibles au personnel en matière d'esclavage et de traite de personnes	7-8

Annexe C : Loi australienne sur l'esclavage moderne (Australia Slavery Act 2018) (Cth)

McKinsey Pacific Rim, Inc. (désignée sous le nom de « McKinsey Australia » aux fins de la présente Déclaration) est tenu de préparer une déclaration en vertu de la loi australienne du Commonwealth.

Cette déclaration a été préparée en consultation avec McKinsey Australia Holdings Pty Ltd., filiale de McKinsey Pacific Rim, Inc. McKinsey Australia Holdings Pty Ltd détient également une filiale (Hypothesis Pty Ltd), mais celle-ci était inactive au cours de l'exercice financier visé par la présente Déclaration. McKinsey Pacific Rim, Inc. ne détient ni ne contrôle aucune autre entité. Aucune autre entité n'est soumise à la loi australienne sur l'esclavage moderne (*Australia Modern Slavery Act (Cth)*) pour l'exercice financier visé par la présente Déclaration.

Critères obligatoires	Numéro de page
Désignation des entités déclarantes	14
Description de la structure, des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante	2
Description des risques de pratiques d'esclavage moderne dans les activités propres et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de ses entités détenues ou sous son contrôle	6
Description des mesures prises par l'entité déclarante et par ses entités détenues ou sous son contrôle, en vue d'évaluer et de traiter ces risques, y compris les processus de vérification préalable et de remédiation	4-7
Description de la façon dont l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures	8
Description du processus de consultation avec toute entité détenue par l'entité déclarante ou sous son contrôle	9, 14
Toute autre information que l'entité déclarante ou l'entité fournissant la Déclaration juge pertinente	8-9